

Mantes-la-Jolie, le 9 mai 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Val Fourré : Signature du 2ème Contrat de Performance Energétique pour la copropriété dégradée « 92 logements »

Les copropriétaires de la résidence « 92 logements » représenté par le syndic Soupizet Immobilier et le groupement Dalkia-Eiffage ont signé le 9 mai 2017 un Contrat de Performance Energétique (CPE) en présence de Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines et président de l'EPAMSA, de Michel Vialay, maire de Mantès-la-Jolie et de son conseiller municipal à l'urbanisme Jean-Luc Santini. Ce CPE permettra aux copropriétaires de bénéficier de véritables économies sur leur facture de chauffage grâce à une rénovation complète de leur résidence.

#### *Qu'est-ce qu'un CPE ?*

*Dispositif issu des lois Grenelle de l'environnement de 2009, le CPE a pour objectif de garantir aux contractants un niveau de consommation énergétique fixe. Il est signé entre un maître d'ouvrage et un groupement d'entreprises qui s'accordent sur un objectif de consommation énergétique garanti et réalise des travaux de réhabilitation en conséquence. Outre le parc social qui a constitué la signature des premiers CPE, l'enjeu est désormais la réhabilitation du parc privé français.*

#### La mise en place du CPE au Val Fourré

Dans les quartiers du Val Fourré, la question du vieillissement des 13 copropriétés existantes est une problématique de la rénovation en cours. Alors que les bailleurs sociaux investissent dans la réhabilitation de leurs logements sociaux, une enquête sociale en 2009 a confirmé que, sans aide financière, les travaux de copropriétés étaient inenvisageables dans ces bâtiments à l'isolation thermique médiocre.



D'autres dispositifs antérieurs (plan de sauvegarde et programme d'intérêt général), ont été mis en place pour aider les copropriétés du Val Fourré à lutter contre les impayés, à améliorer leur gestion et à engager des travaux. Pour autant, seul le CPE garantit une diminution importante des charges sur le long terme et solvabilise durablement la copropriété.

Fort de ce constat et dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pilotée par la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, et afin de lutter contre la précarité énergétique, l'EPAMSA accompagne depuis 2009 les 200 propriétaires de

3 copropriétés – Côtes de Seine, 92 logements et la tour Neptune – dans la mise en place de leur CPE.

### Une économie d'énergie et une facture en baisse pour les copropriétaires

Cette signature fait suite à celle de la résidence Côtes de Seine en décembre 2015. Tout comme cette dernière, la réhabilitation en BBC (bâtiment basse consommation) de la résidence « 92 logements » permettra de passer des étiquettes de performance énergétique D voire E à des étiquettes B. Les travaux, réalisés par le groupement Eiffage Construction, Dalkia (chauffage), le cabinet Brelan d'Arch architecture et S2T BET thermique, représentent



un coût de 2.7 millions d'euros (1.2 millions pour Côtes de Seine). En fixant un objectif de consommation au groupement d'entreprises, la copropriété-maître d'ouvrage aura désormais un montant des charges de chauffage connu et

garanti.

Les copropriétaires pourront **économiser 59 % de consommation** de leurs charges de chauffage, garantie sur 15 ans, et ce dès la 2ème année de mise en place, la première étant impactée par les travaux.

Répondant aux normes environnementales avec un objectif ambitieux, le projet bénéficie de 80% de subventions publiques de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, le département des Yvelines, la région Ile-de-France et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Alors que les travaux de la résidence Côtes de Seine ont été achevés en avril 2017, ceux de la résidence 92 logements démarreront en novembre 2017 pour une durée de 12 mois.

### L'EPAMSA

Créé par décret en conseil d'Etat en 1996, l'EPAMSA est un établissement public d'aménagement chargé d'opérations de développement sur le nouveau territoire Grand Paris Seine & Oise (78). Il intervient en tant que :

- **direction de projet** de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval,
- **aménageur urbain** pour la construction de 13 000 logements et l'implantation d'entreprises sur 850 000 m<sup>2</sup>,
- **mandataire** pour le compte des communes,
- **investisseur** dans la restructuration, la remise sur le marché d'ensembles immobiliers et le développement d'activités économiques.

#### **Contacts presse EPAMSA :**

*Amandine Martin, Responsable de la communication*  
01 39 29 21 25 – 06 76 97 48 98 – [a.martin@epamsa.fr](mailto:a.martin@epamsa.fr)  
*Rachel Brunella – Agence Manifeste*  
06 21 03 08 30 – [rachel.brunella@manifeste.fr](mailto:rachel.brunella@manifeste.fr)